



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Reconnaissance statutaire des ambulanciers hospitaliers et rôle en SMUR

Question écrite n° 14091

### Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers hospitaliers, en particulier de ceux intervenant au sein des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR), au regard de leurs missions et de leur reconnaissance statutaire. Les ambulanciers hospitaliers participent pleinement à la chaîne de soins, en assurant des transports sanitaires souvent complexes, intra- et interhospitaliers et en contribuant à la continuité des prises en charge des patients. Dans le cadre du SMUR, ils interviennent, aux côtés de médecins et d'infirmiers, dans des situations d'urgence vitale, au cours desquelles ils participent à la prise en charge préhospitalière, à la sécurisation des transports et à l'application de protocoles d'urgence dans des contextes d'exigence technique et de forte contrainte. Toutefois, ces professionnels relèvent aujourd'hui d'un statut classé en catégorie C de la fonction publique hospitalière, qui ne semble pas refléter pleinement le niveau de responsabilité, d'exposition et de technicité de leurs missions, en particulier dans les interventions d'urgence médicalisée. Ce décalage entre les compétences mobilisées sur le terrain et la reconnaissance statutaire peut contribuer à fragiliser l'attractivité de ces fonctions, dans un contexte déjà marqué par des tensions importantes sur les ressources humaines hospitalières. Dans ce contexte, elle lui demande si le Gouvernement envisage de faire évoluer le cadre statutaire des ambulanciers hospitaliers afin de mieux prendre en compte la réalité de leurs missions, notamment en SMUR, et plus largement quelles mesures il entend mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité de ces métiers essentiels au bon fonctionnement du système de soins.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Katiana Levavasseur](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14091

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2026](#), page 2871